



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



19083804

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **14 JUIN 2019**

Greffe *2019*

N° d'entreprise : **0652 778 623**

Nom

(en entier) : **SOGEXFI**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc en Ciel 98 - 6700 ARLON**

Objet de l'acte : Pouvoir de signature bancaire - mise à jour des délégations suite à l'accès à la pension du chef comptable

Pour rappel, le pouvoir de signature bancaire est exercé par deux administrateurs agissant conjointement.

L'exécution électronique des paiements via le système ISABEL a été déléguée à une personne du premier groupe agissant conjointement avec une personne du deuxième groupe :

Premier groupe :

- Monsieur Fabian COLLARD ;
- Monsieur Christian PERILLEUX ;
- Monsieur Philippe PIERRET.

Deuxième groupe :

- Madame Véronique LOUVIGNY ;
- Monsieur Albert GRANDJEAN ;
- Madame Sophie PIRSON.

Suite à l'accès à la pension du chef comptable Albert GRANDJEAN, cette fonction ne sera pas renouvelée mais l'équipe a été renforcée au niveau des comptables senior. Dans ce cadre, il y a lieu d'adapter les pouvoirs de signature électronique des paiements.

DECISION :

Le conseil d'administration, à l'unanimité, confirme la délégation de pouvoir, en matière de signature bancaire, à deux administrateurs agissant conjointement.

En ce qui concerne l'exécution électronique des paiements via le système ISABEL, le conseil d'administration décide de donner pouvoir à une personne du premier groupe agissant conjointement avec une personne du deuxième groupe :

Premier groupe :

- Monsieur Fabian COLLARD ;
- Monsieur Christian PERILLEUX ;
- Monsieur Philippe PIERRET.

Deuxième groupe :

- Madame Véronique LOUVIGNY ;
- Madame Véronique WARREYN ;
- Madame Sophie PIRSON.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Déposé en même temps : le PV CA du 22.03.2019. Fabian COLLARD, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2019 - Annexes du Moniteur belge